

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 45

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 25 mars 2024, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 45 Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau des stations Hauteville et Masson et autorisant un emprunt au montant de 5 700 000 \$.

QUE l'objet du règlement numéro 45 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement numéro 45 en date du 11 juillet 2024.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 45 et son annexe sur le site Internet de la RAIM, sous l'onglet « La RAIM / Règlements ».

QUE ledit règlement numéro 45 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la loi.

Donné à Terrebonne, ce 17 juillet 2024.



Valérie Foucault
Assistante secrétaire-trésorière